

CHAIRE

**de responsabilité
sociale et de
développement durable**

ESG UQÀM

L'expérience syndicale en matière de finance socialement responsable (FSR) : Un état des lieux

Par Emmanuelle Champion

**Les Cahier de la CRSDD – collection recherche
No 05- 2009**

Emmanuelle Champion est doctorante en Administration à l'Université du Québec à Montréal et également étudiante chercheure à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD) et membre du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT).

Cette recherche est le fruit d'un partenariat entre la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD). Ce partenariat de recherche portait sur les pistes de renouvellement syndical dont le commerce équitable, les alliances avec les ONG et la finance socialement responsable.

Les cahiers de la CRSDD
Collection recherche • No 05-2009

L'expérience syndicale en matière de finance socialement responsable (FSR) : Un état des lieux

Par Emmanuelle Champion

ISBN 978-2-923324-95-1

Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009



CHAIRE
de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM



École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada
www.crsdd.uqam.ca

Résumé

L'intérêt des syndicats pour la finance socialement responsable n'a cessé de croître au cours des dernières années au point de figurer, aujourd'hui, au centre d'une stratégie globale de défense des droits des travailleurs contre les excès du capitalisme financier. Peu de recherches ont mis en relief la diversité des stratégies et des pratiques développées à partir de ce nouveau levier d'action. Dans cet article, nous présentons diverses initiatives syndicales et, à partir d'un état des lieux non exhaustif, proposons une typologie d'actions propres au mouvement syndical dans le domaine de la finance socialement responsable.

Mots clefs : finance socialement responsable, stratégies syndicales, innovation, mondialisation

Remerciements

Nous remercions chaleureusement monsieur Daniel Simard, coordonnateur général de Bâtirente, pour l'aide apportée à la réalisation de cette étude. Son implication a été d'un grand soutien. Nous remercions également monsieur Oliver Rohlfs, secrétaire du Committee on workers'capital (CWC), pour l'accès à une précieuse documentation. Nous remercions aussi madame Sarah Gagnon-Turcotte, candidate à la maîtrise en droit international et collaboratrice à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable qui a réalisé le travail d'édition de ce cahier de recherche.

Table des matières

Résumé	i
Remerciements	i
1. Le positionnement syndical dans le domaine de la finance socialement responsable	4
2. La FSR et l'action syndicale : un état des lieux	..7
2.1 Illustrations de l'innovation syndicale en matière de FSR	7
a) Les campagnes de mobilisation à l'endroit d'une entreprise transnationale intégrant la FSR	8
b) L'engagement actionnarial pour réformer la gouvernance d'entreprise aux États-Unis	10
c) Le Comité Global Unions sur le capital des travailleurs (CWC)	12
d) Le Comité syndical national de retraite Bâtirente	14
e) Le comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES)	16
2.2 Une typologie de l'action syndicale en matière de FSR	18
La formation vis-à-vis des fiduciaires des fonds de pension syndicaux	22
La formation vis-à-vis des syndicalistes et des travailleurs	22
Les actions vis-à-vis des politiques publiques	22
Les investissements ciblés	23
Le dialogue et l'activisme actionnarial	23
Les investissements tamisés	24
3. Conclusion	26
Bibliographie	28
Sites internet de référence	31

Table des figures

Figure 1 – Les différents mécanismes dans le domaine de la FSR _____ 27

Table des tableaux

Tableau 1 – Typologie d'actions développées par les Syndicats dans la FSR _____ 25

L'expérience syndicale en matière de finance socialement responsable (FSR) : un état des lieux

Alors que la tendance mondiale est à la diffusion du modèle actionnarial d'entreprise (Aglietta, 1999), diverses organisations syndicales se sont intéressées, au cours des deux dernières décennies, à la finance socialement responsable¹ (FSR) au point de considérer ce mécanisme comme un levier d'action légitime pour le renforcement des droits des travailleurs. Cet intérêt résulte de l'explosion de la sphère financière qui se matérialise par l'intégration des marchés nationaux au sein de l'espace mondial et l'accroissement des volumes de transaction à l'échelle internationale (Chesnais, 1996). En outre, l'influence prépondérante des marchés financiers aura conféré un rôle de premier ordre aux actionnaires au sein de la gouvernance de l'entreprise (Aglietta, 1999). Ainsi, la mobilité du capital n'aura cessé de diminuer le rapport de force des travailleurs et pour cette raison, plusieurs organisations syndicales ont cherché à prendre place dans les entreprises à titre d'actionnaires dans le but de faire valoir leurs revendications (CRISES, 2000).

L'intérêt des syndicats pour la FSR n'a cessé de croître au cours des dernières années au point qu'aujourd'hui, ces différents mécanismes sont devenus des composantes relativement bien intégrées à une stratégie syndicale globale. À titre d'exemple, les syndicats CFMEU, CSATU, NUM, CISL, ACTU et ICEM sont parvenus à faire asseoir à la table de négociation les dirigeants de Rio Tinto grâce à une campagne dirigée vers les actionnaires de l'entreprise (Champion et Hervieux, 2006). Le recours à la

¹ Il semble opportun de spécifier que nous utiliserons le terme « finance socialement responsable » (FSR) pour nous référer de manière générale aux pratiques de placement responsable et d'investissement responsable. Nous retenons en effet la définition proposée par Gendron et Bourque (2003) qui englobent ces deux pratiques sous le terme générique de FSR : l'investissement responsable fait référence aux pratiques des fonds de développement et de finance solidaire alors que le placement désigne les pratiques d'actionnariat militant et d'investissement ciblé (tamisage) (Gendron et Bourque, 2003).

FSR par les syndicats est aujourd'hui répandu. Au Canada, le Congrès du travail du Canada (CTC) qui s'intéresse à ce mécanisme depuis 1986, mobilise ce levier d'action dans le cadre d'une campagne corporative qui cible l'entreprise Wal-Mart pour ses pratiques antisyndicales (Sauviat, 2001; Champion et Hervieux, 2006). Aux États-Unis, l'utilisation du capital des travailleurs dans une visée stratégique est un axe fort de l'AFL-CIO depuis le milieu des années quatre-vingt-dix (Sauviat, 2001). En dépit de systèmes de valorisation des retraites distincts, la FSR a également fait des émules en Europe, comme en atteste l'intérêt, entre autres, du Trades Union Congress britannique (TUC) (ibid.).

Ainsi, malgré les réticences des organisations syndicales envers ce qu'elles considèrent être de la « *soft law* », un certain consensus se dessine actuellement sur la place à accorder à la FSR au sein de l'action syndicale. Signe de cette tendance, le Comité Global Unions sur le capital des travailleurs (CWC)², qui réunit depuis 1999 des représentants de la Confédération syndicale internationale (CSI), des Fédérations syndicales internationales (FSI) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), a adopté en novembre 2007 une note d'orientation sur les *Principes pour l'investissement responsable (PIR) à l'intention des fiduciaires syndicaux de fonds de pension* (CWC, 2007). Ce plaidoyer affirme que les syndicats et leurs membres ont avantage à participer au développement de l'investissement responsable puisque cette pratique contribue à l'institutionnalisation de normes sociales, environnementales et de bonne gouvernance (ESG) au sein des entreprises. À cet effet, ce document identifie une série d'engagements auxquels les fiduciaires de fonds de pension devraient souscrire pour mieux protéger les intérêts des travailleurs.

² Formellement appelé le Comité Global Unions sur le capital des travailleurs, on le retrouve plus souvent sous le nom de Committee on workers' capital (CWC) et Comité sur le capital des travailleurs (CWC, 2008).

L'objectif de cette synthèse est de rendre compte de l'état d'avancement de l'expérience syndicale en matière de FSR. Conscients de l'énorme défi auquel nous faisons face, nous limiterons notre analyse aux organisations syndicales internationales et aux syndicats nationaux de l'Union européenne, du Canada et des États-Unis. Nous reviendrons dans un premier temps, sur les facteurs historiques à l'origine du positionnement des organisations syndicales dans le champ de la FSR. Nous présenterons, dans un deuxième temps, différentes initiatives développées par les syndicats, ce qui nous conduira à identifier une typologie d'actions propres au mouvement syndical dans ce domaine.

1. Le positionnement syndical dans le domaine de la finance socialement responsable

Les premières formes de FSR ont émergé aux États-Unis au XVII^e siècle avec les pratiques prohibitives des églises par rapport à certains types d'investissements, connus aussi sous le nom de « *sin stocks* » (alcool, jeu, tabac, etc.) (Belem, 2004). À partir des années soixante, la FSR a commencé à être considérée par des groupes de citoyens afin de faire pression sur des entreprises particulièrement irresponsables. La première campagne d'actionnaires à être organisée en 1970 par le groupe d'activistes *Project on corporate responsibility*, a d'ailleurs contraint l'entreprise General Motors à inscrire deux résolutions à caractère social à sa circulaire d'information (Vogel, 1978). Dans les années quatre-vingt, la FSR connaît un nouvel essor en s'élargissant à des préoccupations environnementales alors que la délocalisation des facteurs de production dans des pays en développement donne également prise à plusieurs campagnes de mobilisation axées sur les conditions de travail au Sud (Belem, 2004). Tandis que les activistes de la première heure étaient essentiellement des investisseurs institutionnels à but non lucratif, tels que les églises, les fondations et les universités, des investisseurs institutionnels à but lucratif se sont depuis joints au mouvement : les banques et les compagnies d'assurance proposent aujourd'hui des portefeuilles d'actions sélectionnées selon des critères ESG (ibid.).

Les organisations syndicales ont commencé à élargir les rangs du mouvement de la FSR dans les années quatre-vingt (Sauviat, 2001). Pourtant, les initiatives syndicales en matière de création d'instruments financiers constituent une tradition ancienne : dès les années vingt, dans la lancée du mouvement coopératif du XIX^e siècle, les syndicats étasuniens ont développé des instruments financiers pour répondre aux besoins des travailleurs (banque, assurance vie, etc.). Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ces syndicats ont cherché à orienter les investissements des fonds de pension dans le but de remédier à certains effets des marchés financiers considérés comme

immoraux ou contraires aux intérêts des travailleurs (ibid.). Dans les années quatre-vingt, et surtout quatre-vingt-dix, les syndicats font leur entrée sur le terrain de l'activisme actionnarial; cette stratégie ayant été identifiée comme la nouvelle voie de l'internationalisme syndical par John Sweeney, élu au poste de président de l'AFL-CIO en octobre 1995 (Sauviat, 2001; Landis Weaver, 2003).

Cette orientation vers l'activisme actionnarial fait suite à une série de stratégies d'internationalisation qui se sont avérées infructueuses (Sauviat, 2001). Dans les années soixante, plusieurs Conseils mondiaux d'entreprise ont été constitués dans les secteurs de l'automobile, de la métallurgie et de la chimie, pour faire contrepoids au pouvoir des entreprises multinationales alors en expansion (ibid.). Dans les années quatre-vingt-dix, l'AFL-CIO a voulu réinitialiser sa stratégie d'internationalisation par le biais, cette fois, de l'activisme actionnarial (ibid.). Cet axe stratégique sera d'ailleurs largement répercuté au sein de son organisation. En 1996, l'AFL-CIO s'est doté d'un *Department of corporate affairs* pour coordonner la gestion des fonds d'épargne retraite et d'épargne salariale des travailleurs. En 1997, Bill Patterson, Directeur du *Department of corporate affairs*, a créé un *Center for Working capital*³ pour promouvoir l'exercice des droits de vote des fonds de pension des syndicats et la formation de leurs administrateurs (Sauviat, 2001; Landis Weaver, 2003).

La FSR s'est diffusée dans diverses parties du monde en s'inscrivant dans des systèmes de valorisation du capital retraite fort distincts et en prenant par conséquent, différentes formes. Au Québec, par exemple, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a créé en 1983 le Fonds de solidarité, un outil collectif visant la création d'emplois et le développement socio-économique au Québec (CRISES, 2000). La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a constitué son propre fonds en 1996, le Fondation, dont la mission est quasi identique à celle du Fonds de la FTQ, avec un intérêt plus prononcé pour la coopération et l'environnement (ibid.). En Angleterre, le TUC

³ Celui-ci est à présent fermé.

s'est s'inspiré des initiatives mises en œuvre par les syndicats étasuniens et canadiens pour élaborer en 2003 une stratégie d'investissements institutionnels des capitaux des travailleurs, qui intègre aussi bien l'investissement ciblé que l'engagement actionnarial (TUC, 2003). En France, le Comité intersyndical pour l'épargne salariale (CIES), créé en 1999 à l'initiative de quatre syndicats, confirme une spécificité hexagonale pour l'investissement ciblé par rapport à d'autres formes d'investissements responsables tel que l'engagement actionnarial (Loiselet, 2003). Ainsi, la montée en puissance de la sphère financière a incité différents syndicats à s'approprier les mécanismes de la FSR, dans le but d'encadrer le comportement d'entreprises aujourd'hui émancipées des rapports de force industriels.

2. La FSR et l'action syndicale : un état des lieux

Tandis que l'avènement du capitalisme actionnarial aura grandement altéré le rapport de force des syndicats et des travailleurs, nous voyons également poindre dans cette ère de mondialisation des économies, de nouvelles opportunités pour le développement d'autres logiques d'action. À ce chapitre, la FSR apparaît une voie pleine de promesses pour les organisations syndicales bien que de nombreuses embûches soient à anticiper. Dans les pages suivantes, nous proposons d'analyser quelques initiatives déployées par le mouvement syndical dans le monde occidental, dans l'optique de définir une typologie d'actions syndicales au chapitre de la FSR.

2.1 Illustrations de l'innovation syndicale en matière de FSR

Nous avons retenu cinq innovations syndicales, soit (a) les campagnes de mobilisation à l'endroit d'entreprises transnationales qui intègrent la FSR comme levier supplémentaire de pression; (b) l'engagement actionnarial pratiqué par les syndicats étasuniens dans le but de réformer la gouvernance corporative; (c) le Comité sur le capital des travailleurs (CWC), une initiative internationale qui œuvre pour l'élaboration d'une stratégie syndicale globale en matière de FSR; (d) le Comité syndical national de retraite Bâtirente qui se situe à l'avant-garde des gestionnaires de fonds de placement en ayant souscrit aux Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies; et (e) le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), qui labellise des offres de produits d'épargne salariale en France selon des critères ESG. Ces quelques exemples permettront de capter la diversité des actions mises en œuvre par le mouvement syndical pour tirer avantage des opportunités de la FSR. L'illustration des pratiques en émergence se veut non exhaustive. À ceci s'ajoute par exemple, la création de fonds de développement et de solidarité par les organisations syndicales, bien connus au Québec, sur lesquels nous reviendrons dans la section suivante.

a) Les campagnes de mobilisation à l'endroit d'une entreprise transnationale intégrant la FSR

Plusieurs mobilisations coordonnées par des syndicats ont su intégrer efficacement des moyens de pression à l'endroit des actionnaires de l'entreprise. À ce chapitre, celle menée à l'encontre de la firme Rio Tinto, en plus d'être un franc succès pour le mouvement syndical, s'avère une source importante d'apprentissages. Pour rappeler les faits, Rio Tinto, la plus importante compagnie minière au monde, a violé à plusieurs reprises les résolutions de l'Organisation internationale sur le travail, en menant notamment une campagne antisyndicale sur ses sites de production. Rio Tinto a également pratiqué la discrimination raciale en Afrique du sud, en séparant les travailleurs noirs et les travailleurs blancs dans les campements de ses sites de production (FTQ, 2006). Au Brésil, on rapporte l'assassinat de plusieurs artisans miniers indigènes par des agents de sécurité employés par Rio Tinto (ibid.).

Dans les années quatre-vingt-dix, plusieurs syndicats nationaux, ainsi que des organisations internationales, se sont engagés dans une campagne contre Rio Tinto⁴ au cours de laquelle ils sont parvenus à exercer d'importantes pressions sur les actionnaires de l'entreprise. Coordonnée par le syndicat australien CFMEU, cette campagne envers les actionnaires s'est étendue sur trois ans et était basée sur deux résolutions, l'une portant sur la gouvernance corporative (c'est-à-dire la nomination d'un administrateur indépendant) et la seconde sur les normes du travail du Bureau international du travail (c'est-à-dire la mise en œuvre d'un code de bonne conduite en matière de gestion sur les lieux de travail). Le recours à l'activisme actionnarial fut l'étape ultime d'une stratégie de mobilisation rondement menée

⁴ Pour les nommer, les acteurs impliqués dans cette mobilisation étaient le Construction Forestry, Mining and Energy Union (CFMEU) du Congress of South African Trade Unions (CSATU), le National Union of Mineworks (NUM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'Australian Council of Trade Unions (ACTU) et l'International Federation of Chemical Energy, Mine and General Workers (ICEM).

entre différents pays pendant sept années. Grâce à la constitution d'un réseau global des travailleurs qui aura permis de surveiller les conditions de travail appliquées par la firme sur ces différents sites, les syndicats et les travailleurs ont réussi à placer la direction de Rio Tinto dans une situation critique, sans toutefois la faire plier aux négociations. C'est donc la campagne dirigée vers les actionnaires qui aura fait toute la différence : le CFMEU a obtenu 20 % de votes des actionnaires et un autre 10 % se sont abstenus sur la première résolution. Au final, cette campagne se sera soldée par une nette avancée pour les droits des travailleurs puisque Rio Tinto a mis fin à sa politique antisyndicale. Selon John Maitland, le secrétaire national du CFMEU, le cas Rio Tinto indique qu'une campagne envers les actionnaires ne saurait constituer l'unique moyen de pression des syndicats puisque pour être efficace, cette action doit être couplée à une forte mobilisation au niveau local (Champion et Hervieux, 2006).

Plus proche de nous à présent, la campagne d'actionnaires à l'encontre de l'entreprise Gildan a été beaucoup médiatisée puisque celle-ci impliquait un fleuron de l'industrie du textile québécois. Pour l'anecdote, l'ONG canadienne Maquila Solidarity Network (MSN) s'est intéressée à cette entreprise croyant pouvoir en faire un cas d'école : la plus grande entreprise de T-shirts en Amérique, voire au monde, ayant opté pour une stratégie de production en Amérique, au lieu d'en Asie. Pourtant, les investigations menées par MSN dans des usines au Honduras pour attester des conditions de travail des ouvriers ont révélé une réalité bien différente de celle anticipée par MSN : durée de travail journalière de 11 heures, insécurité des ouvrières, tests de grossesse, renvois abusifs, etc. MSN a contacté plusieurs autres acteurs, à savoir le Fonds de solidarité de la FTQ, Amnistie internationale, Oxfam Québec et des groupes d'acheteurs, pour ouvrir le dialogue avec la direction. Suite à la diffusion d'une émission incriminant Gildan sur la chaîne canadienne Broadcasting Television, et le renvoi de trente-huit employés dans une usine en voie de syndicalisation, les acheteurs institutionnels de l'entreprise ainsi qu'Amnistie

internationale, Oxfam Québec et le Fonds de Solidarité de la FTQ ont exigé la réalisation d'une enquête indépendante. Malgré des démarches pour se joindre au Fair Labor Association (FLA), la direction de Gildan a néanmoins décidé de se départir de sa manufacture au Honduras en juillet 2004. Pour rester en adéquation avec ses principes, le Fonds de Solidarité de la FTQ a préféré vendre ses parts d'un total de 2.5 millions d'actions représentant une somme de 90 millions de dollars canadiens (Champion et Hervieux, 2006). Il est difficile d'établir les bénéfices de cette campagne pour les travailleurs du Sud bien que l'adhésion de Gildan au FLA soit considérée par certains comme une avancée remarquable (ibid.). Aussi, le déroulement de cette mobilisation aura été le plus souvent subi par les principaux protagonistes tandis que la vocation première du Fonds de la FTQ n'est pas l'activisme syndical, mais bien de contribuer au développement économique du Québec.

b) L'engagement actionnarial pour réformer la gouvernance d'entreprise aux États-Unis

Aux États-Unis, il existe une tradition bien établie au sein du mouvement syndical pour l'engagement actionnarial. De par leur mode d'institutionnalisation, les syndicats étasuniens sont moins aptes à ouvrir le dialogue avec les directions d'entreprise d'où la nécessité d'imposer des négociations par le biais de l'engagement actionnarial (O'Connor, 2005). Différents syndicats étasuniens, tels que les Teamsters, le SEIU, UNITE et CarPenters, ont opté pour l'engagement actionnarial, dans le but de réformer la structure de la gouvernance corporative qui consacre la primauté des droits des actionnaires : « [...] the United States does not provide for participation for workers. The United States has a shareholder primacy model of the law, defining the interests of workers through contract and governmental regulation » (O'Connor, 2005 : 97). Le plus souvent, les syndicats formulent des propositions relatives à la bonne gouvernance, tels que le rachat de pilules

empoisonnées⁵, l'indépendance des administrateurs, la séparation des postes de président-directeur général et de président du conseil d'administration, etc. (O'Connor, 2005).

Pour Richard Trumka, le Secrétaire-trésorier de l'AFL-CIO, l'engagement actionnarial constitue un ultime recours pour protéger les entreprises d'une mauvaise gestion : « Worker capital is sometimes the only force that can save good companies from bad management » (Landis Weaver, 2003 : 4). Suite aux différents scandales financiers qui ont secoués les États-Unis⁶ et aux réformes qui s'en suivirent⁷, le *Department of corporate affairs* a édité un nouveau guide *AFL-CIO Proxy Voting Guidelines* à l'intention des fiduciaires des fonds de pension syndicaux (AFL-CIO, 2003). En outre, l'AFL-CIO a mené plusieurs actions vis-à-vis de la Securities and Exchange Commission (SEC) pour faire modifier la législation entourant la régie de l'entreprise, tels que le processus de nomination des administrateurs et la divulgation des votes par procuration des fonds mutuels (Landis Weaver, 2003). Ces différentes initiatives ont été couronnées de succès puisque la SEC a modifié en conséquence ses règles, en raison des différents scandales financiers qui ont mis à jour des dysfonctionnements majeurs (ibid.).

À travers le dépôt de résolutions, l'AFL-CIO qui compte dans sa sphère d'influence 400 milliards de dollars investis dans quelque 1500 fonds, souhaite réformer la gouvernance de l'entreprise. En 2003, les fonds des travailleurs travaillant sous l'égide de l'AFL-CIO ont déposé à eux seuls 381 propositions, contre 198 en

⁵ Selon le Grand dictionnaire des terminologies : Technique anti-OPA utilisée par une société visée par une offre publique d'achat hostile, qui consiste à rendre ses actions moins attrayantes à l'éventuel acquéreur, en augmentant son capital par l'émission de nouvelles actions ou de bons de souscription à bas prix réservée aux actionnaires actuels, à l'exclusion de l'attaquant, diluant ainsi la participation de ce dernier et rendant la prise de contrôle trop coûteuse.

⁶ Enron (2001), Tyco (2001), WorldCom (2002), Global Crossing (2002)

⁷ La loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 sur la réforme de la comptabilité des sociétés cotées et la protection des investisseurs.

2002 et 105 en 2001; 228 de ces résolutions (sur les 381) se rapportaient aux compensations financières excessives des dirigeants (Landis Weaver, 2003). Différentes entreprises étasuniennes ont été ciblées par l'AFL-CIO : Boeing, Citigroup, Coca-Cola, Delta, Halliburton, Walt Disney, Wal-Mart Stores, sont quelques exemples (ibid.). Les dépôts de ces résolutions par les fonds de travailleurs ont eu des effets intéressants : sur les 198 propositions en 2002, 105 ont été passées au vote tandis que 62 ont été retirées après que la direction de l'entreprise ait effectué les ajustements demandés. Sur les 105 propositions votées, 15 ont été adoptées par le conseil d'administration (ibid.). Bien que ces chiffres puissent paraître faibles, plusieurs soulignent que cette forme d'activisme a raffermi dans l'opinion publique l'idée d'un pouvoir des syndicats et du capital des travailleurs vis-à-vis des gestionnaires de l'entreprise, en plus de faire valoir le fait que les travailleurs sont les principaux bénéficiaires des investisseurs institutionnels (O'Connor, 2005).

c) Le Comité Global Unions sur le capital des travailleurs (CWC)

À l'initiative du mouvement syndical international, le Comité sur le capital des travailleurs (CWC) œuvre depuis 1997 pour un positionnement syndical en matière de FSR. Le CWC a reçu pour mandat « le développement de stratégies pour une action conjointe en matière de capital des travailleurs, notamment pour ce qui a trait à la formation des fiduciaires, l'encadrement et la régulation des marchés des entreprises et financiers, l'activisme des actionnaires et l'investissement ciblé à vocation économique » (CWC, 2008). Le CWC s'est doté de quatre groupes de travail pour investiguer les thèmes de l'éducation sur les fonds de pension, du gouvernement d'entreprise et de la régulation des marchés financiers, de l'activisme des actionnaires et de l'investissement ciblé à vocation économique (ibid.). Ken Georgetti, président du CTC, tient actuellement la présidence du CWC. Le secrétariat du CWC est assuré par l'organisation à but non lucratif canadien, le Shareholder Association for Research and Education (SHARE), localisée à Vancouver (ibid.).

À travers l'organisation de réunions avec des syndicalistes nationaux et internationaux et des fiduciaires de fonds de pension syndicaux, le CWC a développé une réflexion solide sur ces différents enjeux. Ainsi, le CWC a ouvert la discussion sur les Principes pour l'investissement responsable (PIR) adoptés par les Nations unies en 2005. Les PIR consistent en six grands principes auxquels les investisseurs institutionnels souscrivent, sur une base volontaire, pour que l'investissement responsable se généralise. En mars 2008, 275 investisseurs institutionnels avaient adhéré aux PIR représentant un actif de plus de 13 milliards de dollars (US) (Natcan, 2008).

Lors d'une réunion organisée en juillet 2007, le CWC a pu colliger l'avis des fiduciaires des fonds de pension syndicaux sur les PIR. Le mouvement syndical occupe en effet une place importante au sein du Bureau du PIR des Nations unies qui comprend deux fiduciaires syndicaux, nommément Mike Musuraca (NYCERS) et Daniel Simard (Bâtirente), sur un total de 11 membres⁸. Les PIR constituent selon Mike Musuraca et Daniel Simard, un cadre de référence utile pour la progression de l'agenda syndical en matière d'investissement responsable (ibid.). Toutefois, certaines limites ont été identifiées, tels que

⁸ Michael Musuraca, Trustee, New York City Employees Retirement Scheme; Donald Macdonald, Trustee, British Telecom Pension Scheme; Howard Jacobs, Trustee, Universities Superannuation Scheme; Daniel Simard, General Coordinator, Comité syndical national de retraite Bâtirente; Glen Saunders, Trustee, New Zealand Superannuation Fund; Antoine De Salins, Executive Director, Fonds de réserve pour les retraites (FRR); Else Bos, CIO and Executive Director, PGGM; Anne Stausboll, Assistant Executive Officer - Investments, CalPERS; Visit Tantisunthorn, Secretary-General, Government Pension Fund of Thailand; José Reinaldo Magalhães, Chief Investment Officer, PREVI; Martin John Kuscus, Chairman, Government Employees Pension Fund of South Africa; Achim Steiner, Executive Director, UNEP (Paul Clements-Hunt as special designate); Georg Kell, Executive Director, UN Global Compact (Gavin Power as special designate) (PRI, 2008).

leur caractère volontaire et non imputable, l'absence de mécanismes de contrôle et de références claires aux normes internationales (notamment les Déclarations de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE). Lors de cette rencontre, plusieurs syndicalistes se sont engagés à faire la promotion de ces Principes auprès de leurs plans de retraite nationaux et à s'assurer de leur application (ibid.).

Une avancée significative pour la diffusion de l'investissement responsable a été l'adoption en novembre 2007 par le CWC des *Principes pour l'investissement responsable* qui édictent une série d'engagements à l'intention des fiduciaires syndicaux des fonds de pension. Contrairement aux PIR qui font fi des normes internationales existantes, ce texte corrige cette faiblesse en stipulant clairement aux fiduciaires d'utiliser, pour la définition de leurs critères ESG, « la Déclaration des principes tripartites de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pratiques de travail » (CWC, 2007a : 2).

d) Le Comité syndical national de retraite Bâtirente

Créé en 1987 par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le système de retraite Bâtirente s'est doté de *Lignes directrices sur la gestion des risques extrafinancières* (GRIEF) en janvier 2005. Destiné à ses gestionnaires de portefeuille, ce document exhaustif énonce une série de lignes directrices permettant d'évaluer l'exposition aux risques extrafinanciers des entreprises dans lesquelles les Fonds Bâtirente détiennent des placements. Les aspects tels que la constitution des conseils d'administration, l'élection des administrateurs, la rémunération des administrateurs et de la haute direction, les droits des actionnaires, la responsabilité sociale des entreprises, l'éthique financière, ont été intégrés à une grille d'analyse utilisée en complément des standards financiers habituels (Bâtirente, 2005a).

En misant sur l'engagement actionnarial, Bâtirente cherche à stimuler l'adoption de stratégies proactives de responsabilité

sociale par les entreprises. Sur la base de l'évaluation des risques extrafinanciers, Bâtirente ouvre en effet le dialogue avec les directions dans le but d'obtenir les correctifs souhaités. Si ces démarches demeurent insatisfaites, une proposition est présentée à l'assemblée des actionnaires et en dernier recours, un désinvestissement est envisagé. La stratégie de Bâtirente aura ainsi permis d'insuffler des pratiques innovantes au sein de plusieurs entreprises canadiennes : la chaîne de distribution Métro a par exemple intégré dans ses magasins l'offre de produits équitables; Sears Canada publie à présent un rapport de développement durable; Barrick Gold a accepté en 2006 de produire un rapport de développement durable (Bâtirente, 2006a). Suite à deux résolutions d'actionnaire de Bâtirente, déposées en partenariat avec le Regroupement pour la Responsabilité Sociale et l'Équité (RRSE), Barrick Gold s'est d'ailleurs engagée à endosser l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et à réaliser un rapport de conformité pour assurer que son projet de mine Pascua Lama au Chili respecte bien les normes internationales relatives aux droits de l'eau, le principe de précaution et les recommandations formulées par la Banque mondiale (Bâtirente, 2006b).

Bâtirente a ainsi été impliqué dans plusieurs campagnes d'actionnaire. Autre exemple notoire, Bâtirente s'est associé en 2005 à Ethical Funds et au RRSE pour déposer une proposition d'actionnaire dans laquelle ils demandaient à l'entreprise minière Alcan une étude indépendante sur les impacts sociaux et environnementaux d'un projet d'extraction de bauxite et de production d'alumine en Inde. Après l'ouverture des négociations avec la direction, Bâtirente, Ethical Funds et le RRSE ont fait une contre-proposition dans laquelle ils offraient la possibilité de retirer la première proposition si Alcan s'engageait à mener un dialogue avec les populations en suivant la norme AA 1000. L'entreprise a toutefois rejeté cette contre-proposition et la proposition a obtenu 36 % du vote des actionnaires (Bâtirente, 2006). En 2007, Alcan a renoncé à son projet d'investissement. Le dénouement de cette affaire est étroitement suivi par Bâtirente par crainte qu'Alcan ne se décharge de ses

responsabilités, en optant pour la vente de sa technologie à une entreprise locale (Bâtirente, 2006b).

La Caisse de dépôt et placement du Québec, le Régime de pension du Canada et Bâtirente ont adhéré en avril 2006 aux Principes pour l'investissement responsable (PIR). En souscrivant officiellement aux PIR, Bâtirente s'est engagé à prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement, à considérer ces critères dans ses politiques et ses pratiques en tant qu'actionnaire, à demander aux entités dans lesquelles il a investi de publier des informations relatives à ses performances extrafinancières, à faire la promotion des PIR auprès des acteurs de la gestion d'actifs, d'accroître son efficacité dans l'application des PIR et à rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes (Bâtirente, 2006a).

Cet engagement s'inscrit dans la politique de responsabilité sociale et de développement durable que Bâtirente a commencé à formuler en 2000 (Bâtirente, 2000). Depuis 2004, Bâtirente publie son rapport annuel en intégrant les lignes directrices sur la reddition de compte formulées par *The Global Reporting Initiative* (GRI), et il prévoit atteindre d'ici 2010 la conformité aux standards prévus pour les entreprises du domaine financier (Bâtirente, 2005b). L'ensemble de ces initiatives positionne Bâtirente comme un chef de file en matière d'investissement responsable et son expertise est aujourd'hui reconnue internationalement. Ainsi, Daniel Simard, son coordonnateur général, est l'un des deux représentants syndicaux du Bureau des PIR des Nations Unies (CWC, 2007).

e) Le comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES)

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) a été créé en janvier 2002 par quatre confédérations syndicales (CFTC, CFE-CGC, CGT et CFDT), suite à la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale. Cette loi prévoit entre autres que « *les organismes de placement collectif en valeurs mobilières auxquelles sont affectés les fonds recueillis par les*

plans d'épargne d'entreprise (PPP), interentreprises (PRI) et les plans partenariaux d'épargne salariale volontaire (PPESV) sont tenus de rendre compte annuellement de la mesure dans laquelle ils prennent compte des considérations sociales environnementales ou éthiques, tant dans la sélection, la conservation et la liquidation des titres » (loi n° 2001-152). De fait, cette mesure s'apparente à la loi anglaise (Trustee Act) de juillet 2000, qui impose aux administrateurs des fonds de pension de communiquer, au sein d'une déclaration de principes, leur politique favorable à un investissement socialement responsable (Rouret, 2003).

En apposant un label en fonction de critères sociaux et environnementaux à des offres de produits de gestion de fonds d'épargne salariale, le CIES entend devenir un acteur influant de la FSR en France (Loiselet, 2003). En octobre 2007, quinze offres de produits ainsi que deux fonds d'investissement socialement responsable (ISR) dédiés aux salariés⁹, ont reçu le label « CIES », ce qui représentait un total de plus d'un milliard d'euros d'encours (CIES, 2008). Le CIES a également mis en place des procédures de suivi et de vérification et le premier audit sur sa gamme labellisée a été réalisé en septembre 2006 (ibid.). En ce faisant, le CIES est parvenu à établir des relations de confiance avec les gestionnaires des gammes labellisées et divers organismes de la sphère ISR. En parallèle, le CIES mène régulièrement des actions vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui

⁹ Pour les offres d'épargne salariale labellisées, il s'agit des produits suivants : Arcancia Label de Société Générale Assets Management, Axa Génération de AXA-Investment, Épargne responsable de Groupama, Expansor d'Interexpansion (groupe IONIS), HSBC EE socialement responsable du groupe HSBC, Fongépargne-Plus de Fongépargne (groupe CDC), Fructi-ISR de Natexis (Intépargne/Banques Populaires), Horizon Solidarité de Prado Épargne (groupe Prémalliance), MACIF Épargne de la MACIF, Philéis de BNP Paribas, Social Active du Crédit Mutuel – CIC, CA-AM Label du Crédit Agricole – LCL et Soréo de Fédéris Épargne. Les deux fonds ISR dédiés aux salariés sont offerts par le groupe CM-CIC et Véolia.

lui aura d'ailleurs permis d'influer sur le contenu de la nouvelle Loi sur l'épargne salariale de décembre 2006 (ibid.).

À travers ces quelques exemples, il apparaît que les syndicats ont bel et bien intégré les mécanismes de la FSR en tant que leviers supplémentaires de pression, pour prendre avantage des opportunités offertes par la diffusion du modèle actionnarial d'entreprise. À cet égard, Phil Jennings, secrétaire général de l'Union Network International (UNI), déclarait : « Nous sommes constamment en quête de nouvelles méthodes de pression pour amener les entreprises à assumer leur responsabilité sociale » (Jennings, 2002 : iv). Force est de constater que la traduction de la FSR aux logiques syndicales aura pris des formes distinctes selon les systèmes de valorisation des retraites et la culture propre à chaque organisation syndicale. De ces résultats extraits de la littérature empirique, nous tenterons à présent de dégager une typologie de l'activisme syndical en matière de FSR.

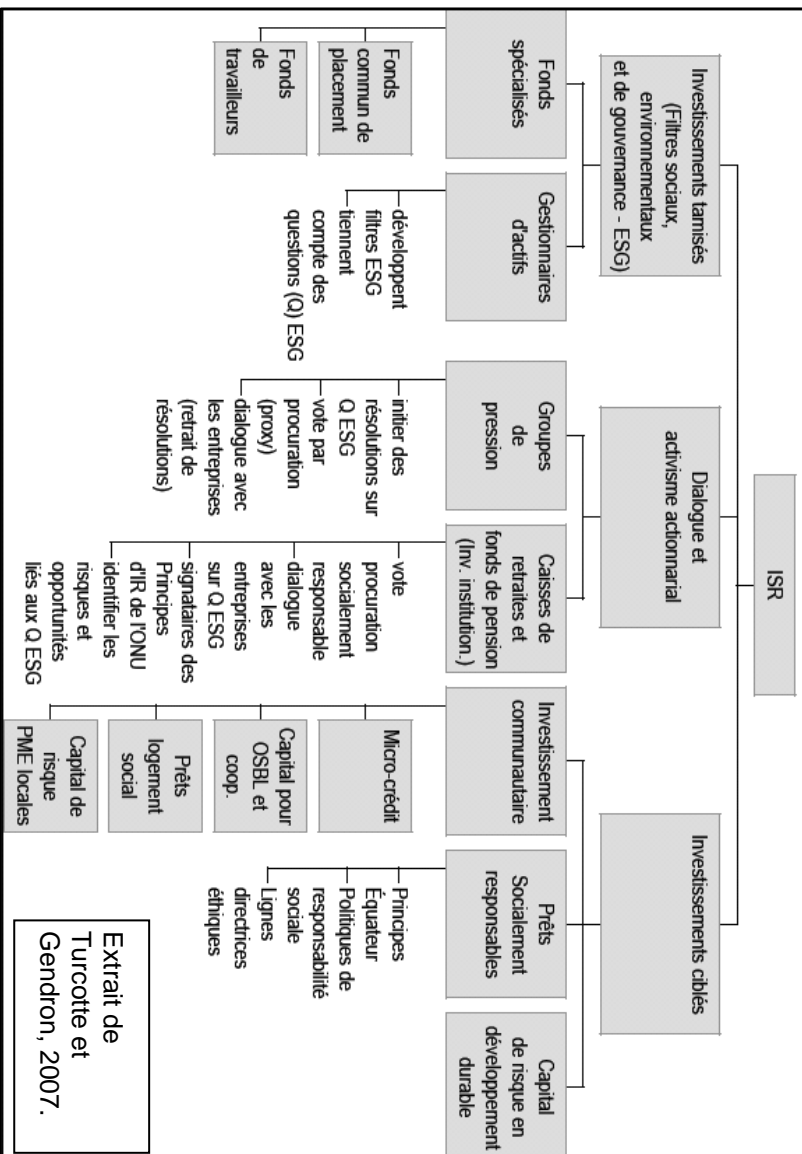
2.2 Une typologie de l'action syndicale en matière de FSR

Dans le cadre de cette réflexion, nous souhaitons dresser le portrait des initiatives développées par le mouvement syndical dans le domaine de la FSR. Ces quelques pages ne suffisent pas à rendre compte de l'ensemble des innovations mises en œuvre par le mouvement syndical et afin de remédier à cette limite, nous proposons de constituer une typologie de l'activisme syndical en matière de FSR. Comme illustrée dans la figure suivante, la FSR repose sur trois mécanismes : (1) l'investissement tamisé, (2) le dialogue et l'activisme actionnarial et (3) les investissements ciblés.

L'investissement tamisé consiste en l'inclusion de facteurs extrafinanciers dans le processus de décision d'investissement. Ainsi, cette analyse extrafinancière fait partie intégrante de l'analyse globale du potentiel de performance de l'entreprise. La disponibilité de l'information constitue cependant un enjeu de taille et selon Pierre Czyzowicz, le directeur de l'investissement responsable à Gestion de portefeuille Natcan, « [...] un des obstacles historiques de l'investissement responsable est la

difficulté, voire l'impossibilité, d'accès à une information complète, fiable, standardisée et comparable » (Czyzowicz, 2008 : 4). La diffusion d'innovations tels que la reddition de compte suivant les directives du Global Reporting Initiative (GRI), le standard Carbon Disclosure Project (CDP) en matière de changements climatiques et l'initiative Enhanced Analytics Initiative (EAI), facilite toutefois la réalisation de l'évaluation extrafinancière en plus de légitimer l'intégration des critères ESG à l'analyse financière traditionnelle (ibid.). Différents acteurs ont recours à l'investissement tamisé tels que les fonds spécialisés (les fonds commun de placement, les fonds de travailleurs) et les gestionnaires d'actifs. Les critères utilisés pour la constitution de ces filtres varient d'un fonds à l'autre et ils sont largement tributaires de la culture du pays (Turcotte et Gendron, 2007).

Figure 1 – Les différents mécanismes dans le domaine de la FSR



Le dialogue¹⁰ sur les thématiques de l'ESG peut se faire dans les coulisses alors que l'activisme actionnarial utilise le plus souvent, l'opinion publique comme levier supplémentaire de pression à l'endroit de la direction de l'entreprise. Deux types d'acteurs sont ici en présence : les groupes de pression qui initient des résolutions sur les questions ESG, votent par procuration et négocient avec la direction les conditions d'un retrait d'une résolution; et les investisseurs institutionnels (les caisses de retraite et les fonds de pension) qui votent également des procurations socialement responsables, dialoguent avec les entreprises sur les questions ESG et identifient les risques et les opportunités liés aux facteurs extrafinanciers (ibid.).

Les investissements ciblés regroupent trois formes : (1) les investissements dans la communauté tels que le micro-crédit, le capital d'OSBL et de coopératives, les prêts pour des logements sociaux, le capital-actions de PME locales; (2) les prêts socialement responsables selon les Principes Équateur ou en fonction de politiques de responsabilité socialement responsable et de lignes directrices éthiques; et (3) le capital risque en développement durable qui vise par exemple, à soutenir les technologies propres (ibid.).

Pour revenir à notre typologie, plusieurs actions menées par les organisations syndicales se situent en amont de la FSR puisqu'elles visent à consolider les compétences des fiduciaires sur l'intégration des facteurs extrafinanciers au processus de décisions d'investissement, à sensibiliser les syndicalistes et les travailleurs sur différents enjeux liés à l'explosion de la sphère financière ou à transformer les cadres institutionnels pour éliminer les facteurs limitant le développement de la FSR. D'autres se situent, par contre, directement dans le champ de la FSR.

¹⁰ Dans la littérature, la pratique du dialogue est également qualifiée d'engagement actionnarial.

La formation vis-à-vis des fiduciaires des fonds de pension syndicaux

L'un des enjeux souligné par plusieurs spécialistes de la FSR est le manque de formation et de sensibilisation des fiduciaires syndicaux sur cet enjeu. La formation et la mise en valeur du potentiel des fiduciaires des fonds de pension syndicaux constituent d'ailleurs un axe de travail particulièrement important au sein du Comité Global Unions sur le capital des travailleurs (CWC, 2007). À cet égard, la CSI, la Confédération européenne des syndicats (CES) et le CWC ont conclu en janvier 2008 un protocole d'accord avec l'Institut Euresa, un réseau européen d'entreprises d'assurance d'économie sociale, qui détient une forte expertise dans le domaine de l'éducation financière et le renforcement des compétences des gestionnaires des fonds de pension syndicaux (CES, 2008). L'AFL-CIO est également confronté à cette problématique, ce qui explique l'importance des ressources consacrées à la formation de ses fiduciaires par cette organisation (Sauviat, 2001).

La formation vis-à-vis des syndicalistes et des travailleurs

Plusieurs campagnes de sensibilisation sont actuellement menées par rapport aux fonds d'investissement privés et l'incidence de leurs transactions sur les conditions de travail. C'est le cas notamment de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) qui a produit en 2007 le *Guide des achats par les fonds d'investissement à l'intention des travailleurs*.

Les actions vis-à-vis des politiques publiques

Une des cibles des organisations syndicales demeure les autorités publiques. Dans le cadre de cet inventaire, plusieurs initiatives concernaient les actions vis-à-vis des politiques publiques dans le but de faire modifier la Loi entourant la régie de l'entreprise, à l'instar de l'AFL-CIO aux États-Unis; ou encore, la Loi sur l'épargne salariale, à l'exemple de la CIES en France.

Les investissements ciblés

Au Québec, les deux principales organisations syndicales, la FTQ et la CSN, se sont dotées de fonds de développement et de solidarité dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Ces initiatives ont d'ailleurs été suivies dans de nombreuses provinces du Canada (Ontario, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick et Manitoba) et dans d'autres pays du monde (Sénégal et Algérie)¹¹ (Sauviat, 2001; Rioux, 2001; Larocque, 2008).

Le dialogue et l'activisme actionnarial

Plusieurs actions misent sur l'ouverture d'un dialogue avec la direction de l'entreprise pour traiter de sa responsabilité sociale, à l'instar de Bâtirente lors de ses interventions auprès de Barrick Gold et d'Alcan. Plusieurs campagnes d'actionnaires s'inscrivent dans le cadre de mobilisation et visent à contraindre la direction de l'entreprise à négocier avec les syndicats, comme celle dirigée envers Rio Tinto. Ces deux formes d'action instrumentalisent la FSR selon des logiques différentes : la première correspond à l'activisme actionnarial puisqu'elle utilise la FSR comme une composante des vastes campagnes de mobilisation, déployées à l'encontre d'entreprises transnationales qui nient leur responsabilité sociale; la deuxième cible la construction durable d'un dialogue entre les fiduciaires et la direction de l'entreprise, dans le but d'institutionnaliser des pratiques innovantes en matière de responsabilité sociale et de développement durable.

Certains ont avancé que ces formes d'actions syndicales seraient limitées dans leur portée sociale par une législation contraignante vis-à-vis des fiduciaires : la Loi Erisa (1974) aux États-Unis et la *Common Law* au Canada imposeraient des retours sur investissement, ce qui obligerait les fiduciaires

¹¹ Larocque indiquait dans un article publié le 4 avril 2008 dans *Le Devoir* que le fonds sénégalais n'avait jamais vu le jour en raison d'obstacles gouvernementaux et d'un désintérêt des représentants syndicaux. Le Fonds de soutien à l'investissement pour l'emploi devrait commencer prochainement ses activités en Algérie (ibid.).

syndicaux à se comporter en investisseurs de l'entreprise plutôt qu'en représentants des travailleurs (Sauviat, 2001). Toutefois, un rapport publié par Freshfields Bruckhaus Deringer réfute cet argument puisqu'il conclue « qu'à travers toutes les juridictions étudiées, l'intégration des facteurs ESG, à l'analyse financière traditionnelle était certainement permmissible à l'égard du devoir fiduciaire, et possiblement obligatoire » (Czyzowicz, 2008 : 5).

Les investissements tamisés

L'investissement ciblé qui consiste à utiliser des filtres positifs pour constituer des portefeuilles comprenant les « *Bests of Sector* », est la stratégie retenue par le CIES en France. Cette pratique semble à présent rudimentaire comparativement à celles qui mélangent les filtrages positifs, l'exclusion éthique, l'intégration des critères extrafinanciers et l'ouverture du dialogue avec la direction sur les questions ESG.

Dans son rapport de 2007, l'Association de l'investissement responsable a d'ailleurs innové en distinguant les stratégies d'ISR de base qui correspondent aux simples pratiques d'exclusion éthique et de filtre positif et les stratégies d'ISR élargies, qui font référence aux combinaisons de mécanismes tels que les filtrages positifs, l'exclusion éthique, l'intégration des critères ESG et l'ouverture du dialogue avec la direction (Turcotte et Gendron, 2007).

Tableau 1 – Typologie d’actions développées par les syndicats dans la FSR

Formes d’action dans la FSR	Exemples
<i>Formation vis-à-vis des fiduciaires</i>	AFL-CIO Euresa
<i>Formation vis-à-vis des syndicalistes et des travailleurs</i>	UITA (fonds d’investissements privés)
<i>Actions vis-à-vis des politiques publiques</i>	AFL-CIO : Réforme aux États-Unis du processus de nomination du directoire par le Securities and Exchange Commission (SEC) et sur l’obligation de rendre public leur vote par procuration aux fonds mutuels par le SEC
	Comité Intersyndical de l’épargne salariale (CIES) : Loi française sur le régime d’épargne salariale
<i>Activisme actionnarial</i>	CFEUM (Rio Tinto) CTC (Wal-Mart)
<i>Dialogue ou engagement actionnarial (Stratégie ISR élargie)</i>	AFL-CIO Change to win (SEIU, Teamsters) Bâtirente
<i>Investissement ciblé</i>	Le Fonds de la FTQ Le Fondation de la CSN
<i>Investissement tamisé (Stratégie ISR de base)</i>	CIES

3. Conclusion

Dans le cadre de cette réflexion, nous sommes parvenus à dégager plusieurs formes d'action, soit les formations vis-à-vis des fiduciaires, des syndicalistes et des travailleurs, qui se situent en amont de l'utilisation par les organisations syndicales de la FSR. À ce chapitre, beaucoup reste à faire pour asseoir une stratégie cohérente entre les objectifs poursuivis par le mouvement syndical et les politiques d'investissement de leurs fiduciaires. À cet égard, les syndicats québécois paraissent mieux outillés puisqu'ils détiennent déjà deux importants fonds d'investissement syndicaux (Sauviat, 2001).

Les actions vis-à-vis les autorités publiques visent à altérer le cadre institutionnel, pour favoriser le développement de la FSR. En outre, les syndicats auraient avantage à exercer des pressions sur les autorités publiques afin de rendre obligatoire la publication de redditions de compte selon les directives du GRI. Au Canada, cette pratique est en constante progression : 70 % des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto ont publié en 2005 de l'information sur leur performance sociale et environnementale contre 35 % en 2001 (Stratos, 2006). Cependant, l'intégration des questions ESG dans l'évaluation financière devrait être promue auprès des autorités publiques alors que la crise des sub-primes met en exergue les fragilités d'un marché qui fait fi des risques extrafinanciers (Thamotheram, 2008).

Le dialogue et l'activisme actionnarial sont des stratégies prises par le mouvement syndical, notamment aux États-Unis où il existe une tradition bien établie pour ces pratiques. Au Canada, depuis la modification de la Loi sur les sociétés canadiennes par actions en 2001, les actionnaires peuvent dorénavant déposer des résolutions à caractère social, sans risques de les voir rejeter par la direction de l'entreprise :

En effet, le projet de loi S-11 retire aux compagnies incorporées sous la loi fédérale le pouvoir de rejeter toute proposition à caractère économique, politique, racial, religieux, social ou analogue émanant des actionnaires. La société pourra seulement rejeter une

proposition « s'il apparaît nettement que la proposition n'est pas liée de façon importante aux activités commerciales et aux affaires internes de la société » ou si la société démontre que l'actionnaire ne respecte pas les conditions prévues par règlement pour proposer » (Cloutier, 2001 : 1)

Ce changement apporté à la législation promet de belles heures à l'activisme actionnarial au Canada alors que cette pratique demeurerait à un stade embryonnaire par rapport aux États-Unis (ibid.). En 2005, on rapportait aux États-Unis un total de 247 propositions sur des enjeux ESG contre 133 au Canada (Groupe investissement responsable, 2006a et 2006b). À l'avenir, cet écart devrait se réduire davantage.

Aussi, la création de fonds de solidarité et de développement a fait émerger les syndicats en acteurs de proposition : en finançant principalement des petites et moyennes entreprises (PME), ces fonds permettent de territorialiser le capital, en misant sur le financement de projets ancrés dans les populations (Gendron et Bourque, 2003). Aujourd'hui encore, le Québec figure comme un pionnier dans le monde avec ces deux fonds d'investissement québécois (Larocque, 2008).

En somme, les syndicats sont devenus, au cours de ces deux dernières décennies, des acteurs incontournables de la FSR. Cependant, d'énormes tensions peuvent résulter entre leur rôle de représentants des travailleurs et celui d'investisseurs de l'entreprise; ceci s'est d'ailleurs illustré dans l'affaire Gildan au Québec où les visées sociales, à l'origine du projet du Fonds de solidarité de la FTQ, n'étaient plus aussi apparentes tant cette entreprise québécoise avait délocalisé ses activités de production. Certains critiquent sévèrement, du point de vue idéologique ces pratiques syndicales puisque « [...] elles assoient et légitiment encore un peu plus la primauté de la finance de marché et sa prétention à délimiter (et à restreindre) l'espace de la démocratie économique et des enjeux de la lutte sociale et politique » (Sauviat, 2001 : 29). Il semble cependant que le mouvement syndical ait opté pour le pragmatisme, ce qui oblige, sans le rendre exclusif, un positionnement fort et cohérent dans ce nouveau champ d'intervention.

Bibliographie

Aglietta, Michel. 1999. « Les transformations du capitalisme contemporain ». In *Capitalisme et Socialisme en perspective*, sous la dir. de B. Chavance, E. Magnin, R. Motamed-Nejad, J. Sapir. Paris : La Découverte, p. 275-292.

Bâtirente. 2006b. *Investissement responsable : des actions à long terme*. 6 p.

Bâtirente. 2006b. *Rapport annuel et rapport global 2006*. 66 p.

Bâtirente. 2005a. *Déclaration sur les principes et les procédures en matière de responsabilité sociale et de gouvernance d'entreprise*. Comité syndical nationale de retraite Bâtirente inc., 10 p.

Bâtirente. 2005b. *Rapport annuel et rapport global 2005*. 48 p.

Bâtirente. 2000. *Rapport annuel 2000*. 43 p.

Belem, Gisèle. 2004. « Tamisage et activisme actionnarial : industrie ou mouvement social? ». Recueil de textes CÉH/RT-32-2004, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, p. 5-11.

Champion, Emmanuelle et Chantal Hervieux. 2006. « Compte rendu : Atelier III 6 – Global campaigning with workers Capital II : learning from global campaigns », *Bulletin Oeconomia Humana*, vol. 4, no 4, p. 24-28.

Chesnais, François. 1994. *La mondialisation du capital*. Paris : Syros, 286 p.

Cloutier, Alexandre. 2001. « Un projet de loi vient accroître le pouvoir "social" des actionnaires ». Groupe investissement responsable, 5 mars 2001, 2 p. (consulté le 28 mars 2008 sur <http://www.investissementresponsable.com/articles/-304388883.asp>)

Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES). 2007. *Rapport d'activité du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES)*. 15 p.

Comité sur le capital des travailleurs. 2007. « Principes pour l'investissement responsable – Note d'orientation à l'intention des fiduciaires syndicaux de fonds de pension ». 10 p.

Confédération européenne des syndicats (CES). 2008. « La CSI, la CES et le CWC et l'Institut Euresa ont signé un 'protocole d'accord' ». Communiqué de presse du 17 janvier 2008 diffusé sur le site de la CES : <http://www.etuc.org> (consulté le 30 mars 2008)

CRISES. 2000. *Un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*. Montréal : Le Fonds de solidarité de la FTQ, 106 p.

Czyzowicz, Pierre. 2008. « L'investissement responsable est-il en voie de transformer l'environnement corporatif? ». *La Vigie*, Gestion de portefeuille Natcan, 5 p.

Gendron, Corinne et Gilles Bourque. 2003. « Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique ». *Économie politique*, 2003/2, no 18, p. 50-61.

Groupement investissement responsable (GIR). 2006. *Analyse des propositions d'actionnaires aux États-Unis en 2005*. 9 p.

Groupe investissement responsable (GIR). 2006. *Analyse des propositions d'actionnaires au Canada en 2005*. 13 p.

Jennings, Phil. 2001. « L'OIT au service des travailleurs – La nouvelle dimension de l'action syndicale ». *Le Monde diplomatique*, septembre 2001, p. iv.

Landis Weaver, Rosanna. 2003. « IRRC Corporate Governance Service 2003 Background Report – Labor Shareholder Activism in 2002 and 2003 ». IRRC, 35 p.

Larocque, Sylvain. 2008. « Le Fonds FTQ fait des émules ». *Le Devoir*, 4 avril 2008, p. A7.

Loiselet, Éric. 2003. « Investissement socialement responsable : l'âge de la diffusion ». *Économie Politique*, 2003/2, no 18, p. 62-74.

O'Connor, Marleen. 2005. « Labor's Role in the American Corporate Governance Structure ». *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 22, p. 97-134.

Principles for responsible investment (PRI). 2008. « PRI Board ». (Consultée le 28 mars 2008 : <http://www.unpri.org/about/>)

Rioux, Christian. 2001. « Un fonds de solidarité sous les baobabs : le Sénégal vient de se donner un fonds de solidarité calqué sur le modèle québécois ». *Le Devoir* (Montréal), 4 janvier, p. A1.

Rouret (de), Hugues. 2003. « Pour que l'entreprise soit le moteur du développement durable ». Rapport de la Chambre de commerce de Paris, 53 p.

Sauviat, Catherine. 2001. « Syndicats et marchés financiers : bilan et limites des stratégies nord-américaines. Quelle valeur d'exemple pour les syndicats en Europe ». *Revue de l'IREs*, no 36, 2001/2, p. 1-33.

Stratos. 2006. *Gaining Momentum - 2005 Benchmark Survey of Corporate Sustainability Reporting in Canada*. Stratos, 42 p. Disponible sur <http://www.stratos-sts.com>

Thamotheram, Raj. 2008. « Mainstreaming Responsible Investment via Sell Side Research: EAI Three Years on ». *Investment & Pensions Europe*, avril 2008, p. 51-53.

Turcotte, Marie-France et Corinne Gendron. 2007. « L'investissement responsable ». Communication aux Entretiens Jacques Cartier, 3 décembre 2007, Lyon.

Trades Union Congress. 2003. *Working Capital: Institutional Investment Strategy*, 27 p. Disponible sur le site www.tuc.org.uk

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes. 2007. *Guide des achats par les fonds d'investissement à l'intention des travailleurs*. 36 p.

Vogel, David. 1978. *Lobbying the Corporation*. New York : Basic Books, 270 p.

Sites internet de référence

Office of investment, AFL-CIO

<http://www.aflcio.org/corporatewatch/capital/>

Comité sur le capital des travailleurs

<http://www.workerscapital.org>

Comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES)

<http://www.ci-es.fr>

Principles for responsible investment (PRI)

<http://www.unpri.org>